

Pour une Assemblée des Pays de Savoie 14 février 2001

“Chacun sent bien que la question de l’organisation de nos territoires et de la démocratie locale se pose chaque jour davantage : montée en puissance de l’intercommunalité, politique de recentralisation, rôles respectifs du Département et de la Région, croisement des financements, émiettement des compétences... Ces questions se posent partout en France, donc en Savoie. Mais chez nous, elle revêtent une dimension particulière compte tenu de notre histoire et du découpage de notre ancienne province en deux départements, qui a laissé, en raison de ce passé commun, une certaine nostalgie d’unité.

Les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie et leurs 71 conseillers généraux ont décidé depuis 1999 (assemblée de Tamié), puis confirmé en 2000 (assemblée de Clermont), de ne pas se polariser sur la question institutionnelle, mais d’engager ensemble des actions concrètes : relance d’une politique ambitieuse de l’enseignement supérieur et de la recherche, politique de la lecture publique et du patrimoine, politique de promotion touristique, valorisation de notre agriculture... Cette démarche reste féconde et doit être amplifiée.

Pour autant, il ne faut pas éluder cette question institutionnelle, et nous avons décidé, dans cette contribution commune, d’apporter un point de vue à la fois pragmatique et ambitieux qui réponde aux attentes des Savoyards.

Quelles sont les aspirations des Savoyards de nos deux départements ?

Les débats institutionnels ou juridiques, pour importants qu’ils soient, n’ont en effet qu’un intérêt limité pour les citoyens. Qu’ils y soient nés ou qu’ils aient décidé de venir y travailler ou y vivre -et les proportions sont à peu près équivalentes-, ils aspirent avant toute chose à des élus et un gouvernement local de proximité, qui soit à même de prendre rapidement les bonnes décisions. Ils veulent aussi une gestion économe des deniers publics et refusent donc une superposition des niveaux d’administration. Ils respectent un État efficace et impartial et refusent l’État tatillon et bureaucratique. Leur attachement à l’Europe suppose que soient respectées et défendues les compétences qui relèvent de l’échelon national ou local. Et comme beaucoup de Français, ils ne comprennent pas vraiment qui décide quoi, compte tenu de la superposition des différents niveaux d’administration...

Il y a actuellement en France beaucoup de confusion dans le débat public sur l’organisation des territoires, du fait notamment des ambiguïtés sur la question corse, avec laquelle les Savoie n’ont rien de commun. C’est pourquoi nous tenons à réaffirmer deux principes.

Nous refusons le discours égoïste qui ferait de la Savoie un espace replié sur lui-même. N’oublions pas que beaucoup de grandes infrastructures, de grands ouvrages comme les barrages, de grandes industries et beaucoup de nos stations de sports d’hiver ont été créés grâce à l’apport de capitaux publics ou d’investisseurs extérieurs, et pas par la seule épargne savoyarde notoirement insuffisante dans une société longtemps largement rurale, où l’épargne financière était peu abondante. La Savoie a toujours été ouverte sur les autres, l’Europe et le monde.

De même, nés tous deux en Savoie, dans des familles qui y vivent depuis des siècles, nous refusons un discours qui confond la fierté de notre identité avec la réécriture partielle et étriquée de notre Histoire. La Savoie est de langue française bien avant beaucoup de régions de France. Notre compatriote Vaugelas est l’un des pères de la

grammaire française, il est l'un des quarante premiers membres de l'Académie Française. François de Sales est l'un des meilleurs stylistes du "grand siècle" français. Selon l'historien Michelet "**c'est la Savoie qui a fait Rousseau**", le philosophe, dont les idées sont aux sources même de notre République. Bref, on peut à juste titre se demander, entre la France et la Savoie, qui a "colonisé" l'autre... Il n'empêche que nous sommes fiers de nos racines, de notre histoire avant et après 1860 que l'on a trop souvent ignorée, et c'est pourquoi nos départements mènent de longue date une politique active du patrimoine et de la culture.

Néanmoins, la volonté d'avoir des décideurs plus proches des citoyens, couplée à un fort et légitime sentiment d'appartenance, peuvent conduire tout naturellement à souhaiter des modifications institutionnelles justifiées.

On peut imaginer de créer une région Savoie. Sans doute, en 1972, aurait-on pu créer une telle région, ou une région Alpes du Nord avec l'Isère, car nos départements ont beaucoup de caractéristiques, de problèmes et de projets communs, comme nous l'avons souligné lors de la première conférence du Sillon Alpin.

Mais il n'est pas sûr aujourd'hui que la superposition d'un conseil régional et de deux conseils généraux soit la meilleure réponse à une vraie question, qui se pose encore davantage depuis l'adoption du nouveau mode de scrutin régional, réforme qui ne garantit plus de représentativité aux départements à hauteur de leur poids démographique.

On peut également retenir une approche pragmatique et progressive qui renforce le poids des deux Savoie et s'oriente, à terme, vers le rassemblement des deux conseils généraux.

Plusieurs facteurs militent désormais en ce sens :

- la montée en puissance de l'intercommunalité viendra, à terme, seconder le département dans certaines des compétences de proximité qu'il assume aujourd'hui : politique de l'environnement, des transports scolaires, structures sociales...
- d'autres domaines, laissés en dehors de la décentralisation des années 80, demandent au contraire une intervention plus lourde pour le seul échelon départemental, comme les routes nationales. Ils constitueront de nouveaux enjeux, dont certains seront à gérer conjointement. Les caractéristiques socio-culturelles, l'histoire et le patrimoine savoyards communs, de même que la mutualisation des compétences et des investissements, plaident en faveur d'une collaboration renforcée des deux départements. Celle-ci se construira dans la durée, sur des habitudes de travail des élus et des services.

L'efficacité et la réussite de cette coopération interdépartementale permettront d'envisager ultérieurement une évolution institutionnelle vers un regroupement des deux départements. Mais cette dernière hypothèse dépend en grande partie de la capacité de l'intercommunalité à s'imposer comme un échelon de solidarité intermédiaire et de la construction patiente et exigeante de la confiance réciproque. Nous formerons ainsi un territoire peuplé de plus d'un million d'habitants, avec un potentiel industriel, agricole, touristique, de recherche et d'enseignement supérieur représentant un élément de poids dans le sud-est de la France, au cœur de l'Arc alpin.

Ce nouveau schéma engendrera naturellement des questions auxquelles il nous faudra répondre : l'harmonisation progressive de nos fiscalités locales respectives, l'éventuel redécoupage des circonscriptions administratives. Néanmoins, ces interrogations ne doivent pas nous arrêter. Au contraire, nous devons faire preuve d'imagination sur ces questions institutionnelles, qui se régleront au fur et à mesure de la progression de notre coopération.

Mais créer une région ou décider de regrouper les deux conseils généraux avec certaines compétences supplémentaires, relève de la loi, à l'issue d'une démarche longue et incertaine (après consultation du conseil régional et des conseils généraux concernés).

Il nous semble que, sans plus attendre, nous pouvons aller plus loin. C'est pourquoi, dans cet esprit pragmatique et ambitieux, nous proposons la création d'une Assemblée des Pays de Savoie, qui exercerait en lieu et place des deux conseils généraux, des compétences intéressant les deux départements.

Nous devons rechercher et développer avant tout ce qui nous rassemble.

Concrètement, la première étape vers la création de cette Assemblée des Pays de Savoie pourrait donc être engagée par une réforme simple : l'actuelle Entente Régionale de Savoie a été créée il y a maintenant près de 20 ans. Dans cette assemblée de coopération interdépartementale siègent pour l'instant 7 conseillers généraux savoyards et 7 conseillers généraux haut-savoyards, qui représentent nos deux départements pour les dossiers que nous gérons déjà en commun, notamment l'enseignement supérieur avec l'Université de Savoie, la Marque Collective Savoie en matière de promotion agricole, l'Orchestre des Pays de Savoie, et la Maison de Savoie à Paris dans le domaine touristique. Nous préconisons d'utiliser cet outil existant de coopération, qui a fait ses preuves, tout en changeant d'échelle tant dans ses compétences, son fonctionnement, que dans son ambition.

Nous proposons donc que l'Assemblée des Pays de Savoie se substitue à l'actuelle Entente Régionale de Savoie. Elle réunira les conseillères et conseillers généraux des deux départements.

L'Assemblée des Pays de Savoie se réunira régulièrement pour débattre des questions qu'elle souhaite mettre à l'ordre du jour, et notamment le vote du budget.

Un bureau, composé de conseillers généraux de chacun des deux départements, sera désigné. Il se réunira autant de fois qu'il sera nécessaire.

Au-delà des dossiers déjà traités en commun au sein de l'Entente, l'Assemblée des Pays de Savoie mènera des actions dans les domaines suivants :

- l'aménagement du territoire et les infrastructures de transports ;
- le développement des technologies d'information et de communication ;
- la culture et le patrimoine ;
- l'environnement ;
- le développement de l'Université de Savoie ;
- la valorisation agricole et touristique ;
- la coopération régionale, transfrontalière et décentralisée.

Nous proposons que nos Assemblées départementales respectives décident, dès 2001, de créer cette Assemblée des Pays de Savoie. Ainsi, tous ensemble, nous pourrons travailler, dans le respect de nos différences, pour le bien commun : le progrès partagé pour tous les Savoyards, la fierté de nos racines, la tolérance et l'ouverture qui sont notre patrimoine et notre ambition communs."

**Hervé Gaymard, Président du conseil général de la Savoie
Ernest Nycollin, Président du conseil général de la Haute-Savoie**